

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/MT/2022-2023 pour les travaux de construction de Deux blocs de trois salles de classe chacun, un bloc administratif, deux blocs de latrines vidangeables à six portes et fourniture des équipements à l'ECOFO BUYOBOKE

Date de publication : 22/05/2023

Date d'ouverture des offres : 13/06/2023

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de MUTUMBA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction de deux blocs de trois salles de classe chacun, d'un bloc administratif, de deux blocs de latrines vidangeables et fourniture des équipements de l'ECOFO BUYOBOKE.**

1. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de MUTUMBA a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux de construction signalés précédemment.

Spécification du marché

2. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre(4) **mois calendrier**

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUTUMBA

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte 800/001/50/16243/2/53 ouvert à la Banque de Gestion et de Financement (BGF) au nom de la commune de MUTUMBA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

9. Une visite guidée des sites sera organisée le 11/6 / 2023 à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune MUTUMBA.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions quatre cent milles (5 400 000fbu) de francs burundais
11. Les offres doivent être soumises à : **La Commune de MUTUMBA.**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 13/6 / 2023 à 10 heures**
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 13/6/2023 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.
Conformément à l'article 22 alinéa 9, un cadre requis auprès de la DNCMP par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres .Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante .Il ne signe pas sur le procès -verbal d'ouverture.

Critères de qualification des soumissionnaires

15. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;

2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché d'au moins d'une somme de cent cinquante millions de fbu (150 000 000fbu)
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR);en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Adresse fixe et connue ;
8. Attestation de non redevabilité en original de l'INSS en cours de validité ;
9. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce
10. Registre de commerce (copie).

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité financière ci-haut demandé et un chiffre d'affaire annuel d'au moins quatre cent cinquante millions francs burundais (450 000 000fbu) au cours des trois dernières années.

Fait à MUTUMBA, le 06/5/2023

RUZOBAVAKO Euphrasie
Administrateur Communal et
Personne Responsable des Marchés Publics

